



Mars 2024

## Conditions générales de vente des instruments et consommables de QIAGEN dans la région EMEA

### DÉFINITIONS

« **Affilié** » désigne toute société ou entreprise qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, contrôle ou est contrôlée par l'une ou l'autre des parties, ou se trouve sous un contrôle commun avec l'une ou l'autre des parties. Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger directement ou indirectement la gestion et les politiques de la société ou entreprise en vertu notamment de la possession d'un droit de vote ou d'un contrat.

« **Client** » désigne la personne ou l'entité qui passe une commande de Produits auprès de QIAGEN, telle qu'identifiée dans le devis.

« **Conditions** » désigne les conditions générales de vente énoncées dans le présent document et toute condition particulière acceptée par écrit par QIAGEN.

« **Contrat** » désigne les présentes Conditions ainsi que le devis accepté par le Client, que ce soit par signature, émission d'un bon de commande ou autre.

« **Produits** » désigne les instruments et consommables listés dans le bon de commande du Client ou le devis de QIAGEN, accepté par le Client, le cas échéant.

« **QIAGEN** » désigne l'entité QIAGEN située dans la région EMEA et dont l'adresse du siège social est indiquée dans le devis.

## 1. Le Contrat

- 1.1. Les présentes Conditions, dans une version respectivement en vigueur au moment de la conclusion de chaque Contrat, régissent exclusivement la vente de Produits par les entités de QIAGEN situées dans la région EMEA, à moins qu'un ensemble distinct de conditions ne soit publié sur [qiagen.com](https://www.qiagen.com) pour cette entité de QIAGEN.
- 1.2. Les présentes Conditions constituent l'ensemble des dispositions prises entre le Client et QIAGEN concernant l'achat et la vente des Produits et, sauf accord contraire des parties par écrit, s'appliquent à tous les engagements de vente de Produits conclus par QIAGEN avec le Client.
- 1.3. Les présentes Conditions sont réputées avoir été acceptées par le Client dès lors qu'il passe commande. Les conditions contradictoires ou divergentes du Client ne font pas partie du contrat, sous réserve que QIAGEN ait expressément accepté leur applicabilité par écrit. Les accords contractuels individuels conclus entre QIAGEN et le Client sont prioritaires sur les présentes Conditions.

## 2. L'offre

Les offres faites par QIAGEN sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Le Contrat ne sera pas considéré comme juridiquement contraignant avant la confirmation écrite de la commande par QIAGEN ou avant la livraison des Produits. QIAGEN se réserve le droit de procéder à des variations mineures de ses spécifications concernant les dimensions, le poids, l'état et la qualité des Produits.

## 3. Utilisation à des fins de recherche

- 3.1. Les Produits sont conçus aux fins prévues par l'étiquetage des Produits, lorsqu'ils sont utilisés en association avec les composants et les logiciels requis, conformément aux instructions. La sécurité et la performance des Produits pour une utilisation autre que celle spécifiée par l'étiquetage du

Produit et les instructions d'utilisation (« IFU ») n'ont pas été établies. Toute utilisation des Produits à des fins autres que celles prévues par leur étiquetage et leur notice d'utilisation, y compris à des fins de traitement médical humain, de diagnostic ou en tant que produits pharmaceutiques, est considérée comme une utilisation non conforme à l'étiquetage. L'utilisation non conforme à l'étiquetage n'est autorisée que dans la mesure où une telle application est permise en vertu des dispositions légales applicables tant au Client qu'à l'utilisateur et, si nécessaire, dans la mesure où l'approbation de l'autorité (des autorités) compétente(s) a été accordée. En outre, une telle application des Produits nécessite le consentement écrit préalable de QIAGEN. Les instructions expresses d'utilisation mentionnées sur l'emballage (par exemple, « Diagnostic in vitro [DIV] ») sont considérées comme une approbation écrite de QIAGEN ; elles ne remplacent toutefois pas les approbations des autorités réglementaires qui sont nécessaires dans le pays de l'utilisateur.

- 3.2. Les Clients qui utilisent les Produits à des fins de production industrielle le font à leurs propres risques. QIAGEN n'étant pas en mesure de prévoir ou de contrôler les procédures et processus possibles dans le cadre d'une telle application industrielle des Produits, QIAGEN décline toute garantie ou responsabilité à cet égard, car la sécurité et la performance des Produits pour une utilisation autre que celle spécifiée par l'étiquetage du produit et l'IFU n'ont pas été établies. Dans ce cas, les instructions d'utilisation de QIAGEN sont uniquement considérées comme des recommandations non contraignantes.

#### **4. Tarification et acceptation**

- 4.1. QIAGEN a le droit d'augmenter les prix à tout moment en respectant un préavis de trente (30) jours calendaires. Sauf indication contraire écrite de QIAGEN ou en vertu de la législation, les prix excluent le transport, l'assurance, les frais de licence, les droits de douane, les retenues, la taxe sur la valeur ajoutée et toutes taxes de vente, d'utilisation, d'accise et autres taxes semblables. Le Client doit payer tous lesdits frais, droits et taxes supplémentaires selon le mode et le

taux prescrits par l'autorité compétente ; ou bien rembourser QIAGEN du montant de toutes les taxes de vente, d'utilisation ou autres taxes d'état ou locales, des frais ou des droits découlant du Contrat, le cas échéant (autres que les taxes basées sur le revenu net de QIAGEN).

- 4.2. QIAGEN est en droit de facturer des frais de traitement supplémentaires pour les commandes passées en dehors du processus de commande standard de QIAGEN, y compris, mais sans s'y limiter, les commandes passées par des canaux non numériques, urgentes ou avec des conditions de livraison autres que celles indiquées dans le présent document.

## **5. Livraison**

- 5.1. Sous réserve d'une mention contraire stipulée dans le Contrat, ou un devis, ou d'un accord écrit entre les parties, l'expédition sera exécutée au CPT lieu du destinataire prévu (Incoterms® 2020) si le lieu du destinataire prévu se trouve dans l'Union européenne ou au Royaume-Uni, et, dans le cas de tout transport transfrontalier depuis ou vers des pays situés en dehors de l'Union européenne ou du Royaume-Uni, au FCA (Incoterms® 2020) plateforme logistique de QIAGEN à Roermond (Pays-Bas) ou à Hilden (Allemagne), voire à tout autre lieu désigné par QIAGEN.
- 5.2. QIAGEN est autorisé à effectuer des livraisons en plusieurs fois. Chaque versement peut être facturé séparément. Les informations relatives aux dates de livraison ne sont qu'approximatives, à moins que QIAGEN n'ait pris un engagement expressément contraignant.

## **6. Conditions de paiement**

- 6.1. Les factures de QIAGEN sont échues et exigibles dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de facturation, sous réserve de dispositions contraires prévues par les lois en vigueur. Les paiements seront acceptés uniquement par virement bancaire. En cas de retard de paiement, QIAGEN se réserve le droit de facturer des intérêts de retard dans le cadre des

transactions commerciales applicables à la juridiction concernée et de réclamer des dommages-intérêts plus élevés sous réserve de la preuve d'un préjudice subi plus important. Tous les frais juridiques occasionnés par le recouvrement des paiements sont à la charge du Client. QIAGEN est en droit de suspendre toutes les commandes passées par le Client jusqu'à l'obtention du paiement intégral.

- 6.2. Les obligations de paiement du Client ne seront affectées par aucune circonstance, y compris, sans s'y limiter, toute compensation, demande reconventionnelle ou tout autre droit que le Client pourrait exercer à l'encontre de QIAGEN.
- 6.3. QIAGEN se réserve le droit, et le Client accepte que les factures puissent être émises et envoyées par voie électronique au format PDF, conformément à la réglementation en vigueur.
- 6.4. Nonobstant la livraison, le titre de propriété des Produits n'est pas transféré de QIAGEN au Client et QIAGEN conserve l'entière propriété légale et bénéficiaire des Produits jusqu'à ce que le Client ait payé intégralement toutes les sommes dues au titre des Produits.

## **7. Garantie**

- 7.1. Le délai de prescription applicable aux réclamations du Client résultant de défauts est d'un (1) an à compter de la livraison des Produits. Ce délai de prescription s'applique également aux réclamations fondées sur un délit civil résultant des défauts des Produits. Si le Client accuse un retard dans l'acceptation des Produits, alors le délai de prescription débutera au moment du transfert de risques. La garantie légale est exclue par la présente.
- 7.2. Le Client est tenu d'inspecter les Produits livrés et notifier par écrit à QIAGEN d'éventuels défauts, écarts de quantités ou livraison de Produits non conformes dans un délai de 7 (sept) jours calendaires à compter de leur réception. Les vices cachés doivent être notifiés par écrit à QIAGEN dans un délai de 7 (sept) jours calendaires à compter de leur constatation. Le non-respect de ces délais entraîne la perte automatique de tout droit à une

garantie éventuelle. En cas d'objection justifiée, QIAGEN fournira, dans un délai raisonnable, les quantités manquantes ou, à la discrétion de QIAGEN, remplacera les Produits ou rectifiera le défaut, à condition que le Produit ait été acheté directement auprès de QIAGEN.

- 7.3. En cas de manipulation et de traitement inappropriés des Produits par le Client, aucun droit à la garantie ou à des dommages, ni aucun remboursement de frais n'est admis. Aucune responsabilité n'est engagée concernant les pièces soumises à l'usure telles que les pièces mobiles, les tuyaux, les seringues, etc.

## **8. Limitation de responsabilité et recours**

QIAGEN est uniquement responsable, conformément aux dispositions légales applicables, des dommages et du remboursement des dépenses qui ont été causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave de la part des représentants légaux ou des employés de la direction de QIAGEN, en cas de défauts non divulgués de manière frauduleuse, de dommages personnels, de réclamations en vertu de la législation applicable en matière de responsabilité du fait des produits ou de toute réglementation, des ordonnances ou des directives prises en vertu de cette législation sur la responsabilité du fait des produits, en cas d'impossibilité initiale dans la mesure où QIAGEN avait connaissance ou aurait dû avoir connaissance de l'impossibilité initiale au moment de la conclusion du Contrat, et en cas de caractéristiques stipulées des Produits vendus, dans la mesure où QIAGEN a endossé une garantie pour lesdites caractéristiques. QIAGEN n'est responsable que des dommages directs et du remboursement des dépenses à hauteur des pertes typiques et prévisibles résultant de violations par négligence grave des obligations contractuelles essentielles ou des obligations fondamentales de QIAGEN. Dans le cas contraire, toute responsabilité est exclue, dans les limites autorisées par la loi.

## **9. Conformité commerciale**

Le Client est tenu de respecter toutes les réglementations applicables en matière de douanes et de contrôle des exportations, *y compris, mais sans s'y limiter*, celles émises par les Nations unies, le gouvernement américain et l'Union européenne. En particulier, et sans limitation, le

Client s'abstiendra de toute transaction relative au(x) Produit(s) de QIAGEN qui enfreindrait les sanctions, embargos ou restrictions au commerce extérieur applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles émises par les Nations unies, le gouvernement américain et l'Union européenne (désignées sous le terme de « Sanctions »). Le Client déclare ne pas être une personne visée par les Sanctions, ni être détenu ou contrôlé par une personne visée par les Sanctions ou agir en son nom. Le Client doit rapidement informer QIAGEN par écrit dans le cas où ce dernier ou l'une des personnes susmentionnées ferait l'objet d'une sanction. En outre, le Client s'engage à fournir à QIAGEN tous les documents et informations nécessaires aux contrôles de Sanctions effectués par QIAGEN et/ou toute autorité compétente. En cas de non-respect des sanctions applicables par le Client, ce dernier devra indemniser intégralement QIAGEN et le dégager de toute responsabilité en cas de pertes, dommages, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les frais d'avocat raisonnables) résultant de ces violations.

## **10. Licence du logiciel**

Le logiciel contenu dans le Produit (« Logiciel »), le cas échéant, devra être fourni au Client en toute confidentialité et sera concédé sous licence au Client pour son usage interne uniquement et pendant la durée de vie du Produit. Le Client accepte que le Logiciel soit la propriété intellectuelle et exclusive de QIAGEN ou de son concédant de licence et que le titre, la propriété et les droits d'auteur du Logiciel restent la propriété de QIAGEN ou de son concédant de licence. Le Client s'engage à ne pas copier, reproduire ou modifier le Logiciel et à ne pas mettre le Logiciel à la disposition d'autres parties au moyen d'une vente, d'un crédit-bail, d'une location, d'une licence ou autre, sans le consentement écrit préalable de QIAGEN. Le Client s'engage en outre à ne pas modifier ou supprimer les droits d'auteur, secrets commerciaux, brevets, droits de propriété et/ou autres mentions juridiques contenus dans le Logiciel.

## **11. Confidentialité**

Chaque partie doit utiliser toutes les informations de nature exclusive ou sensible d'une partie ou de ses Affiliés qui ne sont pas facilement accessibles par le biais de sources du domaine public (« Informations confidentielles ») uniquement aux fins du Contrat. Autrement, sous

réserve des dispositions légales, aucune des parties ne doit utiliser, publier ou divulguer, ou faire en sorte que quelqu'un d'autre utilise, publie ou divulgue, toute Information confidentielle de l'autre partie. Les restrictions de divulgation et d'utilisation prévues par les présentes ne s'appliquent pas aux informations qui (a) sont ou deviennent généralement accessibles au public, autrement que par suite d'une divulgation par la partie recevant les informations en vertu du Contrat, (b) ont été mises à la disposition d'autres tiers sur une base non confidentielle par la partie divulguant les informations avant l'exécution du Contrat, (c) sont rendues disponibles sur une base non confidentielle par une tierce personne, laquelle tierce personne n'était pas elle-même dans l'obligation de maintenir la confidentialité de ces informations, ou (d) sont requises par la loi, les règlements, y compris les lois sur les valeurs mobilières et autres lois sur la divulgation, l'assignation ou l'ordonnance d'un tribunal pour être divulguées. Les dispositions du présent paragraphe survivent à l'expiration ou à toute autre résiliation du Contrat, quelle que soit la cause de la résiliation.

## **12. Confidentialité des données**

Sous réserve d'un accord écrit contraire ou compris par la nature du Produit, ni le Client ni QIAGEN ne doivent divulguer des données personnelles (telles que définies par les lois en vigueur). Nonobstant ce qui précède, le Contrat, y compris les devis ou les bons de commande, peut contenir des informations telles que le nom, les coordonnées ou les signatures qui peuvent être identifiées comme des Données personnelles.

Si les informations comprennent des données personnelles, le Client et QIAGEN se conformeront à toutes les lois applicables en matière de protection des données en ce qui concerne le traitement des données personnelles divulguées dans le cadre du Contrat. De plus, ils exécuteront les accords pertinents, le cas échéant. Les Données personnelles ne seront pas (i) traitées à des fins autres que celles nécessaires à l'exécution du Contrat et (ii) divulguées à un tiers, sauf autorisation contraire en vertu des présentes ou de la loi applicable.

## **13. Propriété intellectuelle**

13.1. Des licences logicielles supplémentaires, des licences de label à usage limité ou toute autre condition contractuelle écrite ne figurant pas ici (« Conditions

spéciales ») s'appliquent à certains Produits. Ces Conditions spéciales peuvent être consultées sur le site [qiagen.com](http://qiagen.com) sous l'onglet Trademarks & Disclaimers (Marques de commerce et clauses de responsabilité), dans la documentation d'accompagnement du produit ou, dans certains cas, dans les conditions de vente figurant sur la confirmation de la commande ou sur la facture.

- 13.2. Les droits exclusifs de propriété intellectuelle applicables aux Produits appartiennent à QIAGEN. Sous réserve de dispositions expresses contraires dans les Conditions spéciales, la vente de Produits au Client n'accorde qu'un droit limité et non transférable d'utiliser la quantité achetée de produits aux fins énumérées par l'étiquetage des Produits. Sous réserve d'une autorisation écrite expresse de QIAGEN, le Client ne modifiera pas, ne couvrira pas, n'enlèvera pas, ne changera pas ou ne cachera pas de quelque manière que ce soit les marques déposées sur les Produits.
- 13.3. Sous réserve de dispositions expresses contraires dans les Conditions spéciales, aucun droit n'est accordé pour l'utilisation des Produits en dehors du champ d'application prévu par le Contrat ; il incombe uniquement au Client d'acquiescer tous les droits de propriété intellectuelle supplémentaires applicables liés à l'utilisation des produits (« Droits supplémentaires »).
- 13.4. Si un tiers fait une réclamation contre QIAGEN pour non-respect de ses droits de propriété intellectuelle sur la base (a) du non-respect du Contrat par le Client, (b) du non-respect par le Client de l'acquisition de tout Droit additionnel applicable, ou ; (c) de la modification, de l'utilisation ou de la revente d'un Produit par le Client, le Client indemniser et dégage QIAGEN de toute responsabilité en cas de réclamations, pertes, dommages, responsabilités et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocats et autres coûts de défense et/ou de règlement de toute action) que QIAGEN pourrait avoir à payer en conséquence de la réclamation.

## 14. Force majeure

QIAGEN ne saurait être tenu responsable du non-respect ou du retard dans l'exécution de ses obligations, et ne sera pas considéré manquer à ses obligations si ce non-respect ou ce retard résulte de l'une des situations suivantes : La désobéissance civile, les hostilités, le sabotage, le terrorisme, les actions militaires, l'expropriation, la nationalisation ou toute escalade de ce qui précède, tout ouragan, inondation, tornade, tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle, les changements de conditions météorologiques, l'épidémie, la peste, la pandémie ou toute autre épidémie de maladie, toute loi ou réglementation ou toute mesure prise par un gouvernement ou une autorité publique, y compris, mais sans s'y limiter, une restriction à l'exportation ou à l'importation ou tout autre événement de santé publique dans n'importe quel pays ou tout autre événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable de QIAGEN (chacun étant considéré comme un « Événement de force majeure »). Dans le cas d'un tel Événement de force majeure, QIAGEN (a) notifiera rapidement le Client par écrit, et (b) déploiera des efforts commercialement raisonnables pour y remédier ou y faire face et reprendre l'exécution de ses obligations en vertu des présentes. Si cet Événement de force majeure se poursuit pendant une période de plus d'un mois civil, QIAGEN peut résilier le Contrat sans responsabilité sur notification écrite au Client.

## 15. Divers

- 15.1. Le Contrat lie les parties aux présentes ainsi que leurs héritiers et ayants droit respectifs et s'applique à leur bénéfice ; il peut être cédé par QIAGEN. Le Client ne peut céder aucun de ses droits au titre du Contrat sans l'accord écrit préalable de QIAGEN.
- 15.2. Aucun retard ou omission de QIAGEN dans l'exercice d'un droit, d'un pouvoir ou d'un recours ne peut porter atteinte à ce droit, ce pouvoir ou ce recours, ni fonctionner comme une renonciation à ce dernier. L'exercice unique ou partiel d'un droit, d'un pouvoir ou d'un recours n'empêche pas son exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre droit, pouvoir ou recours.
- 15.3. Les droits, pouvoirs et recours de QIAGEN sont cumulatifs et non exclusifs des droits, pouvoirs et recours prévus par la loi.

- 15.4. Si une disposition des présentes Conditions est ou devient invalide, inefficace ou inapplicable en tout ou en partie, la validité, l'efficacité et l'applicabilité des autres dispositions n'en seront pas affectées. Les parties s'engagent à remplacer toute disposition invalide, inefficace ou inapplicable par une disposition valide, efficace et applicable la plus proche de l'intention économique et de l'objectif de cette disposition invalide, inefficace ou inapplicable. Ce qui précède s'applique mutatis mutandis à tout manquement constaté dans les présentes Conditions.
- 15.5. La vente des Produits est régie par les lois applicables et relève exclusivement de la compétence des tribunaux du lieu d'établissement de l'entité QIAGEN qui est partie au Contrat. Aucune disposition du présent paragraphe ne limite le droit de QIAGEN d'engager des poursuites contre le Client devant tout autre tribunal compétent.
- 15.6. Les dispositions des Conditions qui peuvent raisonnablement être interprétées ou assimilées comme survivant à l'expiration ou à la résiliation du Contrat (y compris, sans s'y limiter, la confidentialité et la loi applicable) survivront au délai de prescription applicable.
- 15.7. Les parties aux présentes sont des prestataires indépendants et rien dans les Conditions ne constituera un partenariat entre les parties, ni ne fera d'une partie l'agent de l'autre partie, ni ne constituera la relation en tant que coentreprise. Aucune des parties n'a, ou ne prétend avoir, l'autorité ou le pouvoir d'agir pour l'autre partie ou d'assumer ou de créer toute obligation ou responsabilité, expresse ou implicite, pour le compte ou au nom de l'autre partie.